



Paris, le 7 mars 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne TelePAC 2014 : ouverture de la télédéclaration des demandes de la PMTVA en France métropolitaine et de l'ADMCA pour les départements d'Outre-mer

Dès à présent, les éleveurs de vaches allaitantes peuvent télédéclarer leur demande de prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) en France métropolitaine et leur demande d'aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA) dans les départements d'Outre-mer sur le site TelePAC (www.telepac.agriculture.gouv.fr)

Ce service, d'un usage simple et sécurisé, permet aux agriculteurs d'effectuer leur demande d'aide en ligne pendant toute la période de dépôt des demandes, soit jusqu'au 15 mai 2014 inclus pour la demande PMTVA et jusqu'au 16 juin 2014 inclus pour la demande ADMCA.

En 2013, près de 88 % des agriculteurs concernés par ces aides animales ont choisi la télédéclaration, soit un peu plus de 81 000 dossiers enregistrés sur le site TelePAC, pour un total d'environ 92 000 demandes d'aides PMTVA/ADMCA en France (métropolitaine et départements d'Outre-mer). Ouvert toute l'année, le site TelePAC permet à chaque exploitant d'accéder en toute sécurité à ses informations personnelles.

Pour la campagne 2014, deux nouveautés sont à souligner :

Une nouvelle aide ACVA (Aide Complémentaire à la Vache Allaitante) remplace l'ancienne PNSVA (part nationale de la PMTVA). Sa demande est effectuée sous TelePAC conjointement avec celle de la PMTVA.

Pour les éleveurs corses, la période de demande est avancée et harmonisée avec celle des éleveurs continentaux. Elle est donc à effectuer avant le 15 mai 2014. La Période de Détention Obligatoire (PDO) des animaux débutera, comme les campagnes précédentes, à partir du 15 octobre.

Pour toute information complémentaire, les agriculteurs peuvent contacter leur Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) ou leur Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt dans les DOM.

Lien vers le site TelePAC: www.telepac.agriculture.gouv.fr

Assistance téléphonique au **0 800 221 371** (appel gratuit depuis un fixe),
du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 8h à 17h (heures de métropole).

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr – www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture